17e ANNEE, N° 853 PARAIT LE SAMEDI 13 Juillet 1901

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LA SEMAINE

Jeudi. — *La discussion du projet sur les quatre contributions a amené une vive discussion sur l'impôt sur le revenu, que M. Caillaux a promis de déposer aussitôt aprés le vote de la loi sur les retraites ouvrières.*

==

— *Le Sénat a adopté le projet de loi supprimant l'incompatibilité entre les fonctions de conseiller général et de médecin de l'assistance publique.*

==

Vendredi. — *La Chambre a commencé la discussion du projet de loi portant modification du régime des admissions temporaires du blé.*

==

— *La Chambre et le Sénat ont définitivement voté le projet de loi sur les quatre contributions.*

==

— *Le « Mytho, » rappatriant 1300 soldats de l'expédition de Chine, est arrivé à Marseille, où la population a fait de véritabes ovations à nos soldats.*

==

Samedi. — *Le décret de clôture de la session parlementaire a été lu à la Chambre au moment où le citoyen Zévaès demandait à interpeller le Gouvernement et au Sénat, au moment où il se disposait à discuter les crédits supplémentaires, qui n'ont pu ainsi être votés.*

— *A Marseille, les soldats du 61e de ligne ont offert un banquet à leurs camarade du 4e bataillon, arrivés hiers de Chine.*

==

— *M. Loubet a reçu l'ambassade marocaine, qui lui a remis les dix chevaux que le Sultan du Maroc offre au Chef de l'Etat.*

==

Dimanche. — *MM. Renault-Morlière et Jules Legrand ont exposé, dans une réunion, tenue à Troyes, le programme du parti républicain progressiste.*

==

Lundi. — *De violents incidents se sont produits au Conseil municipal de Paris. Des coups ont été échangés. Une rencontre aura lieu entre M Evain et M. Colly.*

==

Mardi. — *Au Conseil des ministres, M. Loubet a signé un mouvement dans le personnel de la Cour des comptes et des promotions de généraux.*

==

Mercredi. — *L'Académie des sciences a décerné le prix Lecomte, d'une valeur de 50.000 francs, à l'explorateur Foureau.*

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la société à un devoir à remplir envers les travailleurs, qu'elle doit leur faciliter les moyens de se garantir des risques auxquels ils sont exposés : accidents, maladies, chômages, vieillesse ; qu'il importe surtout de les mettre à même d'assurer le pain de leurs vieux jours, quand les ans ou les infirmités les empêcheront de gagner leur vie.

Pour arriver à ce dernier résultat, les uns préconisent l'assurance obligatoire ; les autres préfèrent s'en remettre à l'initiative privée et soutiennent que le rôle de l'Etat se borne à encourager les bonnes volontés par des subventions largement distribuées soit aux individus, soit aux sociétés créées dans le but de servir des retraites ouvrières.

Le gouvernement a soumis à la Chambre un projet de loi qui oblige certaines catégories de travailleurs à subir sur leur salaire, une retenue de cinq centimes par jour s'ils ont moins de 18 ans ou s'ils gagnent moins de 2 fr. ; de 10 centimes s'ils gagnent de 2 fr. à 5 fr. et de 15 centimes s'ils gagnent 5 fr. Aux sommes ainsi retenues le patron ajoutera une somme égale et versera le tout, au crédit du salarié, à la caisse des retraites ouvrières.

La retraite commence à 65 ans et se calcule, au taux de 3 o|o d'après le montant des versements effectués et d'après des tables de mortalité. Il n'est fixé aucun minimum de retraite, l'Etat se contentant de garantir 3 o|o d'intérêt aux sommes versées à la caisse.

Si l'assuré devient invalide avant 65 ans, il peut faire liquider sa pension qui se calcule comme précédemment, mais dans le cas où ses versements représentant au moins 2000 journées de travail, il aurait une retraite inférieure à 200 fr., l'Etat, le département et la commune interviendraient pour lui parfaire cette somme.

Les ouvriers âgés de 65 ans au plus au moment de la promulgation de la loi et pouvant justifier de trente ans de travail salarié se partageront annuellement, une somme de 15 millions, sans que la part de chacun d'eux puisse dépaser cent francs.

Ceux qui, au même moment, auront plus de 35 ans et moins de 65 subiront les retenues prévues par la loi, mais si les versements effectués pour leur compte ne suffisent pas à leur assurer une retraite variant suivant leur âge de 100 fr. à 180 fr. l'Etat leur donnera tous les ans la somme nécessaire pour atteindre le chiffre auquel ils auront droit.

Les personnes occupant des étrangers payeront 25 centimes par jour et par étranger employé.

Telle est, brièvement résumée, l'économie de la loi proposée. La Chambre, après en avoir voté l'article 1er, émue sans doute des nombreuses imperfections que la discussion générale avait mises en lumière, « a décidé, malgré l'opposition formelle du Ministre du Commerce, d'inviter le gouvernement à consulter les associations professionnelles, patronales, ouvrières, industrielles, commerciales, agricoles, légalement constituées, sur les projets de loi relatifs aux retraites ouvrières ».

Le moment me semble donc venu d'analyser la proposition du gouvernement, c'est ce que je vais essayer de faire aussi rapidement que possible sans avoir la prétention d'en signaler un à un tous les défauts, toutes les injustices, tous les dangers ; je me contenterai d'attirer l'attention sur quelques-uns de ses points principaux.

Louis de la Trémoïlle.

(*A suivre*).

"FEUILLETON DU SISTERON-JOURNAL"

2

LES SOCIALISTES AU POUVOIR

PAR

HIPPOLYTE VERLY

La Fête du 1e Mai 19**

J'ai lieu d'espérer qu'ils se trouveront heureux dans leur petit ménage, qu'ils seront à l'aise du côté de la bourse, et que, par le fait de la nouvelle organisation du travail l'avenir leur sourira.

Ces chers enfants se marieront aussitôt que la question de la répartition des logements aura été résolue par notre gouvernement, ce qui ne saurait tarder beaucoup.

Aprés le déjeuner, nous sommes allés nous promener aux Champs-Élysées, où l'on pouvait à peine avancer tant la foule était immense.

L'enthousiame aussi était immense. A tout instant, il soufflait à travers cette masse humaine comme des rafales de délire joyeux : des acclamations s'élevaient, des farandoles s'organisaient spontanément, on s'embrassait les uns les autres sans se connaitre, et aucun désordre, aucun abus ne se produisait cependant.

La police est dissoute ; mais le peuple conscient de sa dignité et de sa force se charge de se contrôler lui-même, et il remplit ce devoir avec une ponctualité exemplaire.

Comme il y avait vraiment trop de monde de ce côté, nous sommes descendus par la rue de Rivoli vers l'Hôtel-de-Ville, où nous savions que le gouvernement était assemblé à ce moment-là. Mais c'était toujours la même chose, surtout sur la place, où un mur humain, compact, impénétrable, environnait le monument.

C'est une délégation de la majorité parlementaire qui constitue le gouvernement provisoire, et, comme la plupart de ses membres sont en même temps députés de Paris, elle a décidé de siéger à l'Hôtel-de-ville de préférence à l'Élysée et au Luxembourg.

De temps en temps, le grondement incessant de la multitude se condensait en une clameur formidable : alors on voyait apparaître à un balcon un membre du gouvernement, qui saluait en prononçant une courte harangue, que que l'on devinait à ses gestes, sans pouvoir en rien entendre.

Et les cris d'allégresse s'enflaient en un *crescendo* qui se répercutait dans les rues et sur les quais. L'élan était si fraternel, si irrésistible qu'il entrainait tout le monde ; et ma femme et moi, nous nous regardions pleins d'émotion, les yeux humides, et nous joignions notre voix à celle de nos frères.

Nous sommes sortis de nouveau, le soir, après le diner, pour voir les illuminations. Elles étaient merveilleuses.

Au Pont-Neuf, nous n'avons pu nous retenir de rire en apercevant à la lueur des feux de Bengale, la statue de Henri IV toute fleurie de drapeaux rouges. On en avait planté dans tous les creux du bronze, et c'était d'un effet très comique.

Rien ne pouvait mieux démontrer, d'ailleurs, l'anachronisme de ce monument déplacé au milieu de notre société nouvelle et la haute raison de ceux qui ont décidé de le supprimer.

La même mesure va être appliquée à toutes les statues rappelant directement ou indirectement les époques de servitude : rois, généraux, écrivains ou artistes. Ces effigies malséantes seront remplacées par celles de nos grands penseurs et de nos martyrs, sans distinction d'origine: Fourier, Proudhon, Pierre Leroux, Cabet, Blanqui, Kropotkine, Karl Marx, Allemane, Malon, Bebel, Liebknecht, Guesde, Lafargue, Jaurès et beaucoup d'autres.

En devisant paisiblement de ces choses, nous avons regnagné notre maison par la rue Honoré et la place Vendôme, afin de voir l'effet que produisait, aux feux des illuminations, ce qui reste de la colonne. qu'on est en train de redéboulonner.

© VILLE DE SISTERON

M. HUBBARD ET SES PROMESSES

Pendant la dernière période électorale, tous les murs tous les arbres de l'arrondissement furent submergés, disparurent sous une profusion, un déluge d'affiches où le citoyen Gustave-Adolphe Hubbard préconisait l'impôt global et progressif sur le revenu.

C'était l'impôt idéal.

Personne ou à peu prés ne le payait et son produit suffisait pourtant à remplir les caisses de l'Etat.

Au dire d'Hubbard-Calino, de cet impôt on obtiendrait toutes les ressources sans rien demander aux contribuables.

L'autre jour, vendredi 5 juillet, — soyons précis — la Chambre fut enfin appelée à décider si oui ou non elle acceptait cet impôt merveilleux.

Depuis le temps qu'on en parle, on pouvait croire qu'il a été étudié sous toutes ses faces, examiné dans tous ses détails.

Ce ne fut pas l'avis du Ministre des Finances. Pour lui, la question n'était pas mure. Il soutint qu'il fallait respecter, ne fût-ce qu'à cause de leur âge, les quatre vieilles contributions directes.

Certains radicaux et radicaux-socialistes, tels que MM. Camille Pelletan et Magniaudé s'indignèrent de ce langage. Ils rappelèrent que la majorité de la Chambre actuelle avait été élue sur la promesse d'établir l'impôt sur le revenu.

A son tour le beau Gustave-Adolphe Hubbard monta à la tribune. C'était la première fois depuis son élection de surprise du mois de janvier dernier.

Chacun s'attendait à ce qu'il joignit sa protestation à celle des collègues que nous venons de citer.

Comme c'était mal le connaître ! Pour lui, les programmes électoraux sont feuilles qu'emporte le vent, qu'efface la pluie. Il a deux langages : un pour berner les électeurs, l'autre pour endormir la Chambre.

Il refit, — mais beaucoup moins bien — le discours du Ministre des Finances.

Après M. Caillaux, il répéta qu'à la fin d une législature, il serait imprudent, souverainement dangereux d'introduire dans notre système fiscal une prétendue réforme dont il était impossible de mesurer les conséquences.

La cause qu'il soutenait était si mauvaise, que pour une fois dans sa vie, cet intarissable bavard ne fut pas trop long. Toutefois, il ne quitta pas la tribune sans s'être attiré des interuptions comme celles-ci : « C'est un cliché, c'est un discours qu'on nous sert tous les ans ! »

Lorsqu'il a été élu, M. Hubbard savait que la Chambre n'avait guère qu'un an à vivre. Pourquoi s'il estimait que le temps manquait pour remplacer nos quatre contributions directes par l'impôt global et progressif sur le revenu a-t-il promis cet impôt ?

Ou bien, au mois de janvier, il a trompé sciemment ses électeurs ; ou bien il trahit aujourd'hui ses engagements les plus formels.

M. Hubbard et la Sériciculture

Ce n'est pas calomnier notre arrondissement que de reconnaître qu'il ne possède guère qu'une industrie : celle de la sériciculture.

C'est grâce à l'élevage du ver à soie que le pays peut ajouter certains bénéfices aux maigres produits du sol. Cet élevage permet aux femmes de travailler pendant deux ou trois mois chaque année, de gagner des salaires qui les aident à entretenir leur ménage.

Mais il faut être ignorant, comme notre député, des conditions dans lesquelles luttent les sériciculteurs français contre leurs concurrents étrangers pour s'imaginer qu'ils pourraient vendre les cocons à un prix rémunérateur s'ils n'étaient pas aidés par la prime que leur alloue l'Etat. C'est à peine si même avec la prime, ils parviennent aujourd'hui à joindre les deux bouts. Qu'on la supprime et les magnaneries seront fermées.

Si leur sort dépendait du citoyen Gustave-Adolphe Hubbard, elles seraient fermées demain.

Vendredi dernier, en effet, il a interrompu un de ses collègues qui parlait des primes que l'Etat accorde à diverses industries pour dire textuellement :

« Il faudra supprimer ces primes le plus tôt possible ».

Nous copions, sans y rien changer, ces paroles dans le *Journal officiel* du 5 juillet, page 1827, colonne 2.

Qu'en dites-vous graineurs et graineuses ? Voilà un député, n'est-ce pas ? qui a une singulière façon de s'occuper de vos intérêts.

Le rendement des impôts

Toujours les moins values

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de juin 1901 s'élève à la somme de 207,364,400 francs, accusant ainsi une moins-value de 14,592,200 frs. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 27,345,800 francs par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Les Elections Cantonales

De divers côtés, on nous demande pourquoi nous ne parlons pas des élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Notre réponse est bien simple, nous estimons que ces élections présentent un caractère plutôt local que politique.

Que si nous prenons pour exemple le canton de Sisteron, nous ne voyons pas pourquoi nous ferions compagne pour ou contre l'honorable M. Giraud.

Pourquoi le soutenir ? A nos yeux, il a le tort d'avoir accepté un patronage regrettable.

Pourquoi le combattre ? Son passé, ses attaches, son programme de 1892, alors qu'il était candidat aux élections municipales, nous offrent toutes garanties.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

SISTERON

—o—

Fête Nationale. — Le programme de la fête nationale est, sauf quelques variantes, calqué sur celui de notre fête patronale.

Il contient en moins, les courses de chevaux, mais celles-ci sont avantageusement remplacées par la revue de la garnison que nous devons aux démarches et à la haute influence de Gustave-Adolphe.

Le Tour du monde. — Trois italiens, un docteur, un peintre et un conférencier, ont entrepris de faire, à pied, le tour du monde. Ils ont donné dimanche soir, au casino, une conférence sur les divers incidents de leur voyage commencé il y a trois ans dans un but purement scientifique. Nous leur souhaitons bonne chance.

Ecole. — La commission municipale des écoles s'est rendue dimanche dernier au quartier de Parèsous, afin de choisir le terrain que doit acheter la commune pour y établir l'école de ce quartier qui doit être reconstruite incessament.

F∴ Gustave aux électeurs. — Sous le titre : **Agissons**, paru dimanche dans un journal de la région, frère Hubbard adresse un pressant appel aux électeurs et termine son bonniment par cette phrase suggestive.

« Il faut de toute nécessité, que les Comités et les groupements soutiennent énergiquement leurs représentants, *une armée ne remporte pas seulement des victoires par ses chefs et ses vétérans, mais par l'excellence de son organisation, par la régularité et la bonne composition des* **convoids : vivres et de munitions !**

Sainte Galette p. p. l.

Touristes de l'Alpes. — Voici le programme du concert qui sera donné à l'occasion de la fête Nationale, demain dimanche à 3 h. sur le Cours P. Arène.

Le Cimbre. . . . . SALLIS.
Les Diamants de la Couronne (*o*) AUBER.
Confidences, *mazurka* . . . . . BAJUS.
Retour à la Vie, *valse*. . . . . CHABAS.
En liesse. . . . . TURINE.
La Marseillaise.

Certificat d'Etude. — Ecole des Filles, *Sur 18 élèves présentées par Mme Imbert, 18 ont été recues c'est à dire toute la classe.*

Mesdemoiselles : Marie-Rose Vespier ; Claire Rolland ; Blanche Lyon ; Jeanne Laforgue, Suzane Taxil ; Julia Reynaud Louise Rivas ; Rosa Imbert ; Laure Thôme ; Alphonsine Andrieu ; Jeanne Colombon ; Jeanne Bèche ; Marthe Bini ; Iduna Peyron ; Annette Giraud ; Elise Louche ; Antonia Chabert ; Angéle Rolland.

Ecole des Garçons. — *Directeur Latil ; 4 présentés 3 reçus.*

Figuière Désiré ; Gallissian Eugène ; Blanc Marius.

ÉTAT-CIVIL

du 5 au 12 Juillet 1001

NAISSANCES

Curnier Paul-Ernest. — Reynaud Emile-Albert-Baptistin.

MARIAGES

Entre M. Blanc Artur-Marius, employé au chemin de fer, avec Laugier Maria-Mathilde-Césarine. — Silvy Antonin-Richard, cultivateur, avec Chapot Marie-Rose.

DÉCÈS

Pie-Pro 71 ans. — Curnier Maximin de Noyers. — Arnaud Marie-Louise-Pauline 29 ans. — Jourdan Jean-François 80 ans. — Amic François-Jean-Baptiste, cantonnier 56 ans.

P.-L.-M. — A l'occasion de la *Fête Nationale* du 14 Juillet la compagnie P.L.M. mettra en marche des trains spéciaux, à prix réduits, sur Paris.

Des affiches et avis ultérieurs feront connaître au public les conditions d'horaire et de prix et de chacun des trains spéciaux.

Ville morte. — Les ateliers de grainage, les travaux de la moisson, occupant presque toute la partie valide de la population, les rues sont à peu près désertes dans le courant de la journée.

Les moissonneurs étrangers arrivent par bandes et tout fait prévoir qu'à la fin de la semaine prochaine les travaux de la moisson seront terminés.

La Foudre. Mercredi soir, un violent orage qui a, heureusement, fort peu duré, s'est abattu sur la ville. La foudre est tombée sur la maison d'école de filles, enlevant à deux élèves la chaîne qu'elles avaient au cou, sans leur faire d'autre mal. Elle est encore tombée au Signavoux, brisant un poteau télégraphique à côté duquel se tenait une fillette qui en a été quitte pour la peur.

De tout on se lasse bientôt.
Hormis du savon du Congo.

Mon beau-père, qui habite avec nous et qui, ankylosé dans ses vieilles idées, n'a jamais voulu se convertir au socialisme, nous attendait avec un punch tout préparé. Il semblait avoir oublié son systématique mécontentement et se montrait plein de joie et cordialité.

Nsus espérons pouvoir quitter prochainement notre appartement du cinquiéme étage. Il y a bien longtemps que nous l'habitons, ce logement ; il a été témoin de nos divers événements de famille, de notre bonheur intime, de nos joies, de nos chagrins, de nos jours heureux ou difficiles, et nous y sommes attachés par mille et un souvenirs.

Mais il faut reconnaître qu'il pourrait être moins restreint, plus confortable ; et puis, c'est haut, le cinquiéme !

II

Notre Gouvernement

Il me semble que c'est un devoir de convenance, d'équité et de reconnaissance de consacrer quelques-unes des premières pages de ce mémorial aux hommes vraiment supérieurs, aux citoyens intègres et dévoués qui ont consenti à assumer l'écrasant fardeau du pouvoir dans cette période de transition où tout est à détruire et à refaire.

Parmi eux se trouvent, je le dis avec un juste orgueil, de simples travailleurs comme moi, avec lesquels j'ai entretenu précédemment des relations familières. Je n'éprouve à leur endroit aucun sentiment de jalousie ; au contraire, je suis fier d'avoir été leur égal aux temps où l'inégalité était sottement considérée comme une loi de nature, et c'est avec joie que je donne aujourd'hui l'exemple de l'obeissance volontaire à leur égard.

— Eh bien ! père, m'a dit mon fils aîné, le jour où le *Journal officiel* a fait connaître la composition du gouvernement ; voilà ton ami Jambard délégué à l'Intérieur. Tu seras préfet quand tu voudras, maintenant.

— Fi donc, François ! me suis-je hâté de lui répondre. Tu parles inconsidérément. Serait-il digne de nous, sociates, d'agir comme les opportunistes d'autrefois et de courir à la curée des places ? Nous devons rester de simples membres de la collectivité, des citoyens utiles et désintéressés. Ce n'est pas moi qu'on verra assiéger les antichambres ministérielles, et Jambard ne me trouvera jamais sur son chemin.

Mon fils a reconnu son tort. C'est un très brave garçon ; sa jeunesse lui monte un peu à la tête parfois, mais comme il est plein de bon sens et de franchise, il ne persiste point dans ses erreurs. Il n'en est pas tout à fait de même de Jacques, mon cadet, qui se montre volontiers obstiné ; cela ne m'inquiéte pas beaucoup, car il n'est pas encore dans l'âge du raisonnement et de la clairvoyance. Quant à notre petite Marie, c'est une fillette guère plus haute qu'un double-litre dont la poupée captive toutes les préoccupations.

Je me suis un peu égaré à parler de mes enfants. On pardonnera cette faiblesse a un homme aimant son foyer, qui n'a cherché et connu, pendant toute sa vie, que les joies saines de la famille. Assez sur ce sujet. Je vais parler maintenant du gouvernement de la Démocratie sociale.

J'ai dit que la présidence de la République avait été abolie, en même temps que le Sénat. Le chef du gouvernement s'appelle désormais Premier-Délégué ; il est élu directement par la Convention nationale, qui a remplacé la Chambre des Députés, et il est révocable à toute époque.

Le Conseil qu'il préside se compose de onze Délégués, qui représentent les ministres du temps jadis. Cette dénomination de *Délégué* est un pieux hommage rendu à la Commune de Paris de 1871, aux anciens martyrs de l'idée, à ceux qui ont tenté les premiers de fonder un gouvernement sur nos sublimes principes.

Les titres et le ressort des départements ministériels ont été quelque peu modifiés. Les attributions sont maintenant réparties comme suit entre les onze Délégués.

(A Suivre).

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Gaston BEINET
AVOCAT-AVOUE
à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
Par Surenchère

Il sera procédé le mercredi TRENTE UN Juillet mil-neuf-cent-un à neuf heures du matin à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, devant Monsieur Barnaud, juge, commissaire, au palais de justice à Sisteron, à la vente des immeubles ci-après désignes situés sur le territoire de la commune de TURRIERS, canton de Turriers, arrondissement de Sisteron (B-A).

PREMIER LOT

1° Partie de la maison appelée Aco d'Achard, section B. numéro 716p composée d'une cave au rez-de-chaussée, d'une cuisine au premier étage avec un petit cabinet et grenier attenant à la cuisine et au nord, d'une chambre au rez-de-chaussée, au levant de la cuisine de laquelle elle en est séparée par l'escalier montant au deuxième étage ; d'une chambre au-dessus de la précédente au premier étage, et encore d'une chambre au-dessus de la cuisine au deuxième étage, avec tous les droits à la cour et à la fontaine situés sur le devant de la maison.

2° Partie de corps de bâtiment rural appelé Aco d'Achard, section B. numéro 715p. composé de deux écuries au rez-de-chaussée, loge à cochons, poulaillers et grenier à fourrage au dessus des écuries.

3° Propriété en nature de pré, attenantes aux dites écuries, section B numéro 714p. d'une contenance de 9 ares 5 centiares.

4° Parcelle de terre en nature de pré et bois taillis appelée Achard, section B. numéros 711, 712 et 713 d'une contenance de 16 ares 60 cent,

5° Parcelle de terre appelée le Jardin de la contenance de 1 a. 30 cent.

6° Parcelle de terre en nature de labour, jardin et pré vieux pour aire à fouler, section B. numéros 717p. 718p. 708p. 709p. et 704p, d'une contenance de 51 ares 65 centiares ; le tout confrontant dans son ensemble du levant Touche Désiré, du midi rase et Touche Casimir du couchant vallon et Touche Casimir et du nord Touche Casimir, avec ce lot sont vendues neuf ruches à miel.

Mise à prix : Onze cent soixante-sept francs.

ci . . . . . 1167 francs.

ECOND LOT

Propriété labourable appelée Bourdon, section B numéros 670, 671p. 672 et 669p. d'une contenance de 1 h. 19 ares 27 centiares avec corps de bâtiment comprenant un moulin à farine avec blutoir et tous accessoires avec une chambre au-dessus ; confrontant Aimé Vollaire, Valérie Touche, Vve Laugier, rase, vallon, Aimé Vollaire.

Mise à prix : Onze cent soixante-sept francs.

ci . . . . . 1167 fr.

TROISIEME LOT

Propriété en nature de blache vague et aride appelée le Soleil, section B, numéros 855p. 856p. 857p. 858p. et 859p. d'une contenance de 2 hect. 46 ares ; confrontant du levant Chauvet, du midi Chauvet et le ravin, du couchant Touche et du nord Maurel Auguste.

Mise à prix : Cinq cent trente un fr.

ci . . . . . 531 francs.

QUATRIEME LOT

Propriété labourable appelée La Baisse section B. numéro 877 d'une contenance de 31 ares 10 centiares ; confrontant du levant, couchant et midi Chauvet et du nord Bremond Hippolyte.

Mise à prix : Cent-vingt-trois fr.

ci . . . . . 123 francs.

CINQUIEME LOT

Petite parcelle de terre en nature de labour vague et bois taillis à l'extrémité du Pré de Sauve ; d'une contenance de 7 ares 60 centiares ; confrontant du levant Touche Casimir ; du midi Chauvet Séraphin, du couchant vallon et du nord Touche Aug.

Mise à prix : Dix-sept fr. cinquante centimes.

ci . . . . . 17 fr. 50 cent.

SIXIEME LOT

Propriété labourable et vague appelée Pré de Sauve et Pré de Serre, section B, numéros 718p. et 719p. d'une contenance de 51 ares 35 cent. confrontant du levant Pons Auguste, du midi Touche Casimir et Valérie Touche et du nord rase.

Mise à prix : Deux cents quatre-vingt-douze francs.

ci . . . . . 292 francs.

SEPTIEME LOT

Parcelle labourable et bois taillis appelée Dessus la Bastide, section B. numéros 704p. et 706p. d'une contenance de 77 ares 45 centiares : confrontant du levant Silve Auguste, du midi ravin, du couchant Touche Auguste et du nord ravin.

Mise à prix : Quatre-vingt-sept fr. cinquante centimes.

ci . . . . . 87 fr, 50

HUITIEME LOT

Propriété labourable appelée l'Aubère section B. numéro 969, d'une contenance de 58 ares 70 centiares, confrontant du levant chemin, du midi rase, du couchant Chauvet Séraphin et du nord chemin.

Mise à prix : Quatre-vingt deux f,

ci . . . . . 82 fr.

NEUVIEME LOT

Propriété labourable appelée Plus bas Pinet, section B. numéro 744. d'une contenance de 39 ares ; confrontant du levant Silve Ferdinand, du midi rase du couchant Touche Casimir dit Viellon et du nord rase

Mise à prix : Trente-cinq francs.

ci . . . . . 35 fr.

DIXIEME LOT

Proprité labourable appelée le Pinet, section B. numéro 993 d'une contenance de 35 ares 50 centiares confrontant du levant Touche Casimir, du midi ravin, du couchant Fanny Nicolas et du nord rase.

Mise à prix : Douze francs,

ci . . . . . 12 fr.

ONZIEME LOT

Propriété labourable appelée La Fouent, section B. numéro 753 d'une contenance de 26 ares ; confrontant du levant Hugues Antoine, du midi hoirie de Paul Damas, du couchant Touche Félicien et du nord, hoirs Touche Louis.

Mise à prix : Douze francs.

ci . . . . . 12 fr.

La vente de ces immeubles est poursuivie en vertu d'un jugement du tribunal de Sisteron par M. Marius LAUGIER propriétaire à Turriers en sa qualité d'héritier bénificiaire de Joseph-Henri LAUGIER, son père, à qui appartenaient les immeubles ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

CONTRE.

Madame TOUCHE Rose-Valérie, Vve de Joseph-Henri LAUGIER, domiciliée à Turriers en sa qualité de tutrice légale de Mathilde-Valérie LAUGIER, sa fille mineure, ayant pour avoué Me BONTOUX.

A l'audience du dix juillet mil-neuf cent un, ils ont été adjugés à Me BONTOUX, avoué sous réserve de déclarer command.

Par acte du greffe du même jours ils ont été surenchéris par le sieur Marius LAUGIER, propriétaire à Turriers ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Ils seront revendus aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Sisteron et en outre à la charge de la surenchère.

Sisteron, le 11 Juillet 1901.

L'avoué surenchérisseur

Gaston BEINET

Enregistré à Sisteron le Onze juillet mil neuf-cent un, Folio 67 Case 23 reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIMEL.

BULLETIN FINANCIER

Les deux premières séances de la semaine, mais surtout la seconde, avaient été franchement mauvaises, c'était presque de la panique. Certains bulletiniers optimistes disaient qu'on avait touché le fond, et que l'on ne pouvait guère aller plus bas. De fait, la troisième séance marque une velléité de résistance à la descente ; mais la cote est loin d'être brillante.

Le 30/0 et le 3 1/2 s'inscrivent l'unet l'autre à 101.65.

Les établissements de crédit ont présque tous payé leur tribut à la baisse, ce qui rend plus sensible la fermeté de la Société Générale.

Suez est en fâcheuse posture à 3660. Nos Chemins n'ont pas baissé sérieusement, mais restent lourds ; la 2 1/2 de l'Ouest, recherchee, oscille entre 406 et 408. Les étrangers surtout les Espagnols ont fléchi.

L'Italien est en recul à 96,91, et l'Extèrieure un peut meilleure, mais seulement à 70.90.

Mines d'or négligées. Sud-Afrika ferme.

LECTURE POUR TOUS

Le numéro de JUILLET des Lectures pour Tous vient de paraître. Enoncer les titres des articles qu'il contient, c'est montrer la variété de sujets que traite l'attrayante revue publiée par la Librairee Hachette et Cie.

Ses illustrations abondantes, ses articles pittoresques, ses captivant romans et nouvelles en font un recueil qu'on se lasse jamais de relire, aux heures de loisirs, et qui a sa place marqué sur la table ds famille.

Voici, d'ailleurs, le sommaire de la nouvelle livraison : *La journée d'une Athénienne au temps de Périclès*, par René Doumic ; *L'Histoire d'un crime*; *Les Geôliers de Napoléon jugés par un Anglais* ; *Un kiosque de publicité improvisé : Hitoire sans paroles ; La conquête du désert ; L'accusateur imprévue*, roman ; *Les Chevaux de Fontenoy*, nouvelle, par Georges d'Esparbès ; *Le Théâtre du rire et ses types burlesques* ; *La Photographie à quatre-vingt dix kilomètres* ; *Utiles chasseurs d'un hideux gibier : La destruction des vipères* ; *Les Dieux d'or*, roman.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. Départements 7 fr. Etranger, 9 fr. Le numero, 50 centimes.

L'Almanach Illustré des Basses-Alpes

Tel est le titre de l'ouvrage en préparation, pour paraître au premier janvier prochain et qui est appelé à obtenir un grand et légitime succès.

En effet, en dehors de la partie littéraire et des principaux événements de l'année, il renfermera une foule de renseignements locaux tels que foires, horaire des chemins de fer et courriers, bureaux de postes et télégraphes, bureaux de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, etc., de notre département. A coté de tous ces renseignements un résumé historique des principales communes avec vue de certaines villes, monument et sites du département.

En faisant paraître cette publication, les auteurs de **l'Almanach Illustré des Basses-Alpes**, dont la plupart sont des littérateurs, poétes et agriculteurs distinguès bas-alpins, ont en vue non seulement de se rendre utiles à leurs concitoyens mais encore, par la description et les vues de nos sites pittoresques, attirer le plus de touristes possible dans nos chères Alpes.

Ce magnifique ouvrage illustré de plus de 100 pages sera mis en vente à fin décembre prochain chez tous les marchands dépositaires de journaux au prix modique de **0,50** afin de la mettre a la portée de toutes les bourses.

Pour les renseignements concernant la publicité locale s'adresser au bureau du journal.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Hier encore on disait la hernie incurable-mais voilà que des faits viennent infliger à cette croyance un démenti formel. Nous invitons nos lecteurs atteints de hernies d'examiner ces faits avec nous.

Charly (Rhône), le 31 octobre 1900.

Monsieur Glaser,

Depuis trente ans j'ai fait usage de bandages à ressort qui m'ont bien fait souffrir et suis arrivé au point de ne plus pouvoir contenir ma hernie. Dès que vous m'avez placé votre appareil sans ressorts je me suis senti soulagé et a l'aise, je l'ai porté pendant six semaines. C'est le 6 octobre que j'ai sorti mon bandage et ma hernie n'a plus reparu on aurait cru la guérison complète. A mon âge de 84 ans je n'espérais plus de trouver de soulagement. Merci donc à vous M. Glaser de m'avoir soulagé par votre merveilleux baudages qui se prête si bien à tous les mouvementsdu corps par sa douceur.

Frère ESDRAS.

Salon le 21 janvier 1901.

Monsieur Glaser,

J'ai le plaisir de vous annoncer que mon fils atteint de la hernie est radicalement guéri grâce au bandage perfectionné que vous lui posé il y a 16 mois environ.

L COULOMB, ferblantier.

Cours Giman, 42. à Salon (B-d-R).

Courchâton (Hte-Saône), le 8 février 1901.

Cher Monsieur Glaser,

Je suis heureux de pouvoir vous dire que je suis complètement guéri d'une hernie, après avoir fait usage de votre bandage.

Xavier BOUVIER, propriétaire.

Il serait superflu d'insister plus longuement sur l'efficacité du spécialiste M. J. Glasser nous dirons simplement qu'ils sont sans ressorts, se portent jour et nuit sans gêne et ne peuvent se déplacer. La hernie étant maintenue ainsi, finit par se guérir sous l'influence bienfaisante et continuelle de la ceinture. Nos félicitations à M. Glaser pour l'immence service qu'il rendra à l'humanité et nous engageons les personnes atteintes de hernies de le consulter en toute confiance à :

DIGNE, 25 juillet, Hôtel du Commerce ;
SISTERON, le 26, Hôtel Vassail ;
GAP, le 27, Hôtel des Négociants.

Demander la brochure à M. **J. Glaser** à Héricourt (Hte-Saône), prix 60 centimes.

Le Gérant L. QUEYREL

Sisteron — Imprimerie TURIN.

ANÉMIE EN 20 JOURS GUERISON RADICALE par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL
Renseignements chez les SŒURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.
Gournay, Phen, 1, Passage Saulnier, Paris et tte Phie. — Sreob. franco.

BELLE JARDINIÈRE
PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS
LA PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS
DU MONDE ENTIER
VÊTEMENTS
pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant
Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.
Expéditions Franco à partir de 25 Francs.
SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

© VILLE DE SISTERON

MAISON FONDÉE EN 1860

Droguerie — Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

AUG. TURIN

Place de l'Horloge, **SISTERON** (Basses-Alpes)

SPÉCIALTÉ DE PEINTURES PRÉPARÉES

DÉPOT DU CRISTALOL

PEINTURES LYONNAISES

EMAILLANTES ET INALTÉRABLES

VERNIS ET PINCEAUX

VERNIS MARSEILLAIS pour les CARREAUX

RHUM, COGNAC, LIQUEURS

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

MASTIC POUR GREFFER A FROID

PEAUX DE CHAMOIS

THÉ DE CHINE — RACAHOUT -- CHOCOLATS

Huiles spéciales pour Machines à Coudre et Cycles

Parfumerie Hygiènique aux Fleurs des Alpes

L'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

GRANDENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS

de tout dosage (*garantis sur anaysle*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

SOC^TÉ ANONYME DE LA G^DE DISTILL^IE — E. CUSENIER Fils Aîné & Cie — CAPITAL SOCIAL 10.000.000 Frs.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES ET C^RS FRANCE ET ETRANGER

FINE CHAMP^E DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQ^NA — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

PARIS. 226 Boulev^d Voltaire 226. PARIS

CAHIERS de DESSIN

Papier Ingre

ENCRES CARDOT

NOIRE ET DE COULEUR

REGISTRES

COPIES DE LETTRES

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS.

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

CARNETS

A SOUCHE

Timbres en Cahoutchouc

CIRE A CACHETER

Carnets d'Échéances

CARNETS DE POCHE

Demandez

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS

DAVIS

Adr. Commandes M^ons ELIAS HOWE (Fondée en 1863) 101, r. Quincampoix, Paris. L. ANDRÉ & Cie

---

FORTUNE! FORTUNE!! PAR LE

Système Américain

le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr. *Bénéfices payés tous les 10 jours.*

Demander *notice* à MM. BAHIER et Cie, banquiers, 6, *Rue des Filles Saint-Thomas*, 9, près la Bourse, PARIS.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON